

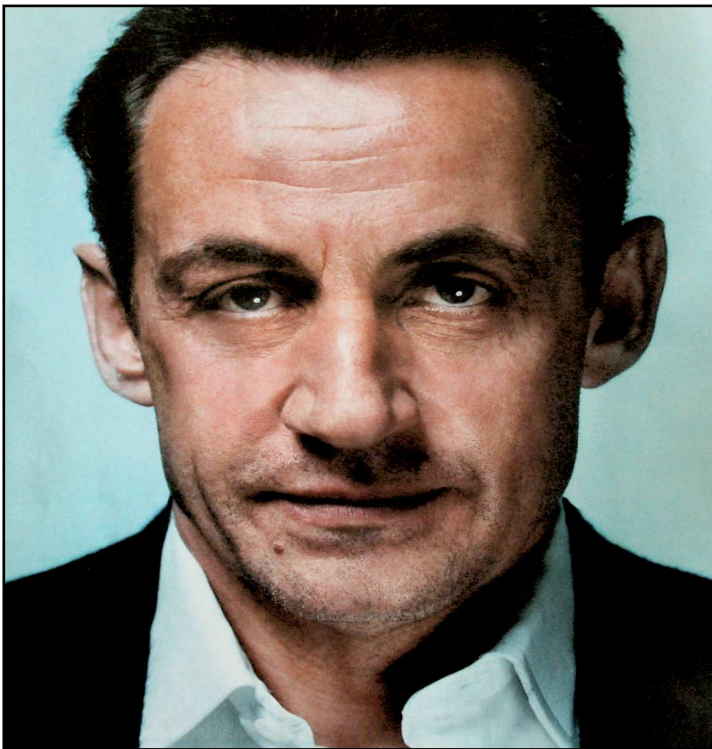
AntiCapitaliste

Bulletin d'étudiants marxistes



WANTED

N. SARKOZY & L. PARISOT



CHEF DU RÉSEAU UMP



CHEF DU RÉSEAU MEDEF

- INCITATION À LA HAINE RACIALE (ISLAMOPHOBIE, NÉGROPHOBIE, ...)
- RAFLES D'ENFANTS ET DE PERSONNES SANS PAPIERS (POUVANT ENTRAINER LA MORT)
- VIOLENCES POLICIÈRES ET REPRESSION DES MOUVEMENTS SOCIAUX
- ATTAQUES CONTRE LES LIBERTÉS DÉMOCRATIQUES
- TENTATIVE DE VIOLATION DU VOTE NON AU RÉFÉRENDUM SUR LA CONSTITUTION EUROPÉENNE
- CASSE DES DROITS SOCIAUX
- DESTRUCTION DE SERVICES PUBLICS
- TENTATIVE DE RACKET (TVA SOCIALE)
- DESTRUCTION DE L'ENVIRONNEMENT NOTAMMENT EN SOUTENANT LE NUCLÉAIRE
- ASSOCIATIONS DE MALFAITEURS (RELATIONS PENDANT 10 ANS AVEC UN CERTAIN JACQUES C.)
- SOUTIEN AUX GUERRES DE G. W. BUSH, D'E. OLMERT, APPUIS AUX DICTATEURS AFRICAINS...

PROJET DE N. SARKOZY ET DU MEDEF CONTRE LE DROIT DE GREVE

Le 31 juillet dernier, "à Paris, des centaines de personnes -2000 selon la police, 4000 selon les organisateurs - se sont massées à proximité du Palais-Bourbon protégé par un imposant cordon de sécurité" pour dénoncer la loi sur le service minimum. Au même moment, partout en France des centaines de rassemblements unitaires se tenaient, démontrant en pleine vacances que les salariés du public (de la SNCF, comme de la RATP) ainsi que les associations d'usagers des transports pouvaient mobiliser.

Pour les manifestants, cette loi ne règle aucun des problèmes qu'elle dit vouloir résoudre. "La mauvaise qualité du service des transports publics" n'est pas dûe aux grèves des salariés mais au manque de financement. Cette loi réduit le droit de grève des travailleurs des transports et constitue une première attaque du MEDEF en prévision d'une autre, plus généralisée, contre le droit de grève de tous les travailleurs.

En effet, elle permet à chaque entreprise de mettre en place ses propres règles de gestion, de négociation et de fonctionnement de la grève et des conflits sociaux. Par exemple, comme à la SNCF, le préavis de grèves doit-être demandé un mois avant le début de celle-ci. Ou bien les salariés peuvent être réquisitionnés à la demande de l'entreprise, pour lui permettre de continuer à fonctionner. Qu'un salarié soit réquisitionné en temps de grève signifie qu'il est obligé de se rendre sur son lieu de travail et d'accomplir sa tâche sous peine de poursuite judiciaire.

De plus, cette loi oblige les salariés à se signaler individuellement comme gréviste, alors qu'aujourd'hui un simple préavis de grève, suffit pour encadrer l'action collective. Cette loi permet d'exercer d'avantage de pressions sur les salariés, et d'enrayer tous les mécanismes qui permettent à une grève d'être efficace. Sans interdire le droit de grève, cette loi est une attaque directe contre celui-ci. Avant et après le vote de la loi, le gouvernement a, d'ailleurs, plusieurs fois envisagé de l'étendre aux autres secteurs du service public (l'éducation, par exemple).

Aujourd'hui cette loi n'encadre que les grèves des travailleurs des transports, même si le gouvernement ne dissimule pas le fait qu'elle soit destinée à être étendue " dans un second temps " à l'ensemble du service public. Si le gouvernement s'attaque au droit de grève à la SNCF c'est parce qu'il sait que les grandes grèves de décembre 1995, de Mai-Juin 2003, ont essentiellement été le fait des travailleurs des transports et du secteur public. Sarkozy en s'attaquant de front aux secteurs les plus combatifs tente de désamorcer toutes volontés de résistance dans les secteurs où les mobilisations seront plus difficiles pour les salariés.

Laure SABLER



Manifestation Parisienne devant l'Assemblée Nationale du 31 juillet 2007

INTERVIEW

Pour comprendre toute la portée de la loi sur "le service minimum" nous avons voulu laisser la parole à Patrick BAUER, salarié à la SNCF et syndicaliste à SUD rail.

En quoi la loi consiste t'elle en une attaque contre le droit de grève ?

Cette loi oblige les salariés à annoncer qu'ils vont faire grève deux jours avant. Cela permettra alors d'exercer des pressions sur eux et d'enrayer le mécanisme de grève. Alors qu'aujourd'hui ce n'est que le lendemain que le salarié annonce qu'il a fait grève.

De plus, les préavis de grève devront être déposés 21 jours avant la grève, sans compter les samedis et dimanches (il était de cinq jours). Ce qui fait que le préavis de grève devra être déposé un mois avant la grève, sous prétexte de se donner du temps pour négocier. Donc il faut prévoir la grève, et ne permet pas de suivre un mouvement et de faire face aux coups durs et aux attaques. De plus, comme il y aura obligation de rouler trois heures par jours pendant les heures de pointes, les salariés seront réquisitionnés s'ils refusent de faire rouler les trains.

Pourquoi, non seulement les salariés, mais certaines associations d'usagers, sont opposés à cette loi ?

Cette loi impose annuellement un service garanti de trois heures de transport ferroviaire pendant les heures de pointe, et laisse les charges aux régions de financer le service fluvial. Ca n'est donc pas une amélioration du trafic qui est à attendre, mais au contraire, un risque de dégradation, puisque seules trois heures de trafic sont obligatoires. Or les associations de transports demandent un service de qualité, régulier et sur toute l'année. Ils préfèrent encore quelques jours de grèves dans l'année, plutôt que la "solution" imposée par cette loi, à l'irrégularité du trafic et à la mauvaise qualité du service quotidien.

Propos recueillis par L.S.

Non à la privatisation

Après une très brève consultation des acteurs de l'université et de la recherche, Sarkozy fait adopter pendant l'été, une loi que, François Fillon, qualifie lui-même de "loi la plus importante de [sa] législature"¹. Et pour cause, elle prévoit que tous les centres de recherches et d'enseignements supérieurs (Fac, UFR, fondations, centres nationaux de recherche (CNR, CNRE, CNRS), grandes écoles, écoles de médecine intégrée dans les centres hospitaliers, etc.), deviendront autonomes financièrement, dans les 5 ans, et qu'ils pourront être vendus.

L'autonomie : de quoi parle-t-on ?

Valérie Pécresse, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, a déclaré à un magazine Marianne que "toutes les universités ont vocation à passer dans l'autonomie [...] nous avons donné un délai de cinq ans".

Qui dit autonomie dit financement autonome. La loi prévoit en effet que les universités "peuvent disposer des ressources provenant notamment de la vente des biens, des legs, donations et fondations, rémunérations de services, droits de propriété intellectuelle, fonds de concours, de la participation des employeurs au financement des premières formations technologiques et professionnelles et de subventions diverses." (article 33). Dans l'article 7 relatif au rôle du Conseil d'Administration il est précisé que les universités et centres de recherche peuvent se financer grâce à des "emprunts, les prises de participation, les créations de filiales et de fondations [...], l'acceptation de dons et legs et les acquisitions et cessions immobilières".

Après les subventions faites aux entreprises, sous prétexte de la mauvaise santé de l'enseignement supérieur et de la recherche², l'Etat se désengage totalement en cédant "à titre gratuit" (article 32) l'ensemble des "des biens mobiliers et immobiliers" constituant des "établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel", et demande aux grandes entreprises et aux milliardaires de se charger du financement.

La précarisation de tous les personnels de l'université.

Nous connaissons déjà toute l'admiration que Sarkozy loue au système américain. La loi relative aux libertés et responsabilités des universités s'inspire directement de ce système. Bernard Salanié, professeur d'économie à Columbia (Etats-Unis), et partisan de la loi d'autonomie en France, dans une tribune du Figaro³ décrit les effets de l'autonomie en matière de recrutement des personnels (enseignants et non enseignants) dans son université. Pour lui "la liberté de fixer les contrats de travail est un complément nécessaire de l'autonomie". Il n'a pas d'inquiétude à avoir puisque la loi prévoit déjà dans l'article 19 que "le président peut recruter, pour une durée déterminée ou indéterminée, des agents contractuels [...] pour assurer, [...] des fonctions d'enseignement, de recherche ou d'enseignement et de recherche". Ces personnes ne seront plus nécessairement recrutées sur concours d'Etat : "Sous réserve des dispositions statutaires relatives à la première affectation des personnels recrutés par concours national d'agrégation d'enseignement supérieur, lorsqu'un emploi d'enseignant-chercheur est créé ou déclaré vacant, les candidatures des personnes [...] sont soumises à l'examen d'un comité de sélection créé par délibération du conseil d'administration" (article 25).

Le statut des enseignants n'est pas le seul à être touché celui des personnels administratifs et techniques est remis en cause. Le statut de fonctionnaire n'est plus obligatoire pour travailler dans les universités. Le statut de contractuel devient la norme (article 19, de la loi d'autonomie, supprimant le 2ème alinéa de l'article L. 951-2 du code de l'éducation). Le président dispose de larges pouvoirs lui permettant de recruter qui il veut (article 6). Ainsi que d'affecter les personnels enseignant à des tâches administratives (article 19). Enfin pour la FERC-Sup CGT, la possibilité de recruter des étudiants comme tuteur ou agents en bibliothèque, prévu dans l'article 18 de la loi d'autonomie, "peut apparaître comme un avantage pour les étudiants mais constitue en vérité le signe

d'une volonté de ne pas recruter des personnels qualifiés et titulaires. Cela entraînera une baisse de la qualité du service rendu aux étudiants. " Cette loi prévoit de précariser tous les personnels de l'université. Sarkozy s'appuie sur les divisions entre les personnels et les étudiants pour tenter de faire oublier qu'il s'agit en fin de compte de la privatisation pure et simple de l'éducation et de la recherche dont il s'agit.

Pas de barrage idéologique ?

Lorsque François Vignal, pour Marianne, questionne Valérie Pécresse en lui demandant si "La possibilité de créer des fondations n'ouvre-t-elle pas la porte à la privatisation ?", celle-ci répond qu'il faut pas "avoir dans ce domaine de barrières idéologiques". Pourtant en matière idéologique ce qu'elle nous défend ici est le projet néolibéral qui abouti à ce que l'on a aux Etats-Unis. L'année universitaire coûte aux étudiants et à leur famille au minimum 6 500 \$/ans pour un établissement de basse catégorie et monte jusqu'à 40 000\$/ans pour une université comme Harvard. Aux Etats-Unis pour financer leur études les étudiants sont forcés de faire de gros emprunts ou de s'engager dans l'armée en échange du paiement de ces frais d'inscription prohibitifs. En matière idéologique, Sarkozy a fait le choix d'une droite nationale décomplexée, qui prône un système éducatif privilégiant la sélection par l'origine sociale en plus du mérite scolaire.

Nous ne voulons aucune de ces deux sélections, la recherche et l'enseignement public doivent être des biens communs à toute l'humanité. Nous pensons que tout le monde doit pouvoir suivre des études gratuitement. Nous pensons que nous devons tous profiter des recherches qui servent à améliorer nos vies et notre perception de l'univers. Nous ne laisserons ni l'enseignement, ni la recherche supérieure aux mains des entreprises. Nous pensons qu'il faut que les étudiants, les chercheurs et les personnels enseignants et non enseignants du supérieur s'unissent pour se réapproprier les outils de la connaissance et de la recherche.

Laurent BAUER et Benjamin LORMET

Note :

¹ Sarkozy, sauveur de l'université, Le Point - N°1815 du 28/06/2007.

² Isabelle Tallec, avec Reuters, Université: Sarkozy promet des moyens, L'Express du 05/10/2006

³ Bernard Salanié, La liberté de recrutement est un complément nécessaire de l'autonomie, Le Figaro du 04/07/2007

Publications Marque Page

L'association *Marque Page* travaille sur l'écriture d'une nouvelle brochure.

Face à l'urgence de la privatisation des universités, nous avons décidé de publier un texte comprenant une analyse de la loi sur l'autonomie, mais revenant aussi sur le projet plus globale de libéralisation des services à l'échelle planétaire.

Nous avons souhaité également y intégrer des compte rendu des luttes européennes (Italie, Grèce, Angleterre) qui ont déjà eut lieu contre la privatisation des universités. Et enfin, nous avons voulu terminer cette publication en ouvrant sur la question du rôle de l'éducation sous le capitalisme et des contre projets que nous pouvons défendre pour



une nouvelle éducation dans un autre monde que le capitalisme.

Cette brochure paraîtra fin octobre 2007.

Pour plus d'info :

association_marquepage@yahoo.fr

06.19.39.52.80.

CONSTRUIRE LA MOBILISATION CONTRE SARKOZY

Le 12 juillet dernier (2007) Christine Lagarde ministre de l'économie de Nicolas Sarkozy déclarait à l'occasion de l'instauration du bouclier fiscal à 50% pour les grandes fortunes qu'" il n'y a plus de lutte des classes, il faut retrousser ses manches "1. Le gouvernement prétend défendre ce qu'il appelle " l'intérêt général " qui passe nécessairement par un cadeau de 15 milliards d'euros au plus riches quand le trou de la sécurité sociale en fait 12 milliards. Denis Kessler, ancien numéro deux du MEDEF, a clairement résumé la politique d'attaques globales de son ami Sarkozy dans le magazine Challenges: " on constate qu'il y a une profonde unité à ce programme ambitieux. La liste des réformes ? C'est simple, prenez tout ce qui a été mis en place entre 1944 et 1952, sans exception. Elle est là. Il s'agit aujourd'hui de sortir de 1945, et de défaire méthodiquement le programme du Conseil national de la Résistance ! "2. Ce même Denis Kessler déclarait il y a 5 ans environ : " Je crois plus que jamais dans la lutte des classes mais je sais dans quel camp je suis. "

Sarkozy veut supprimer les régimes spéciaux de retraites, au nom de " l'équité ", mais en omettant ceux des parlementaires. Derrière cela on constate que la réalité d'une politique de classe qui est d'attaquer tout le monde en faisant courber un des secteurs les plus mobilisés du pays. André Santini secrétaire d'Etat au budget, paraphrasant Laurence Parisot a déclaré que tout le monde devrait partir à la retraite à au moins 61 ans. Mais selon un sondage BVA près de 43% des Français estiment légitime le mouvement entamé par les cheminots pour défendre leurs retraites ainsi que le droit de grève. C'est beaucoup plus qu'en décembre avant le mouvement. Là aussi notre président fraîchement élu risque faire la découverte du pouvoir des travailleurs.

Il ne s'agit pas maintenant de construire des luttes sectorielles séparées ou même de solidarité mais bel et bien de lancer un mouvement d'ensemble. Il est possible que les cheminots soient la locomotive de ce mouvement comme les étudiants l'ont été contre le CPE en 2006. Mais ce qu'il y a d'important à saisir pour construire un mouvement efficace c'est que la lutte des cheminots est la lutte des étudiants et inversement. C'est un mouvement global contre ce système de plus en plus inégalitaire que nous avons à construire. Les directions des grandes centrales syndicales ne parlent quasiment que de négociation. Or tout est là. Face à un Sarkozy prêt à envoyer l'armée³ si la grève des cheminots durait, il est difficile de penser qu'il s'agit de dialoguer.

En décembre 1995 Juppé, fort de l'élection de Chirac six mois auparavant, prévoyait l'équivalent de ce que Sarkozy est en train de mettre en place. La mobilisation de l'ensemble du service public au côté des cheminots permit le retrait du plan Juppé au bout de deux mois de grève générale. C'est donc d'une grève générale que nous avons besoin. Secteur par secteur, la conscience se forge chez les travailleurs, de s'opposer en bloc au projet capitaliste du gouver-

nement. Nous devons construire un " tous ensemble ". C'est à dire une grève inter professionnelle réclamant le retrait des attaques mais aussi l'arrêt des politiques anti sociales du MEDEF et des gouvernements, entreprises depuis vingt ans.

Le Capitalisme du XXIème siècle engendre toujours plus de misère, d'exploitation, de guerres, de crises écologiques, de racisme... C'est le projet que Sarkozy voulait, élu, légitimer, appliquer et imposer. Les travailleurs et les étudiants, tous ensemble, ont la possibilité de le faire reculer jusqu'à le rendre aussi muet qu'un Chirac devant un juge d'instruction.

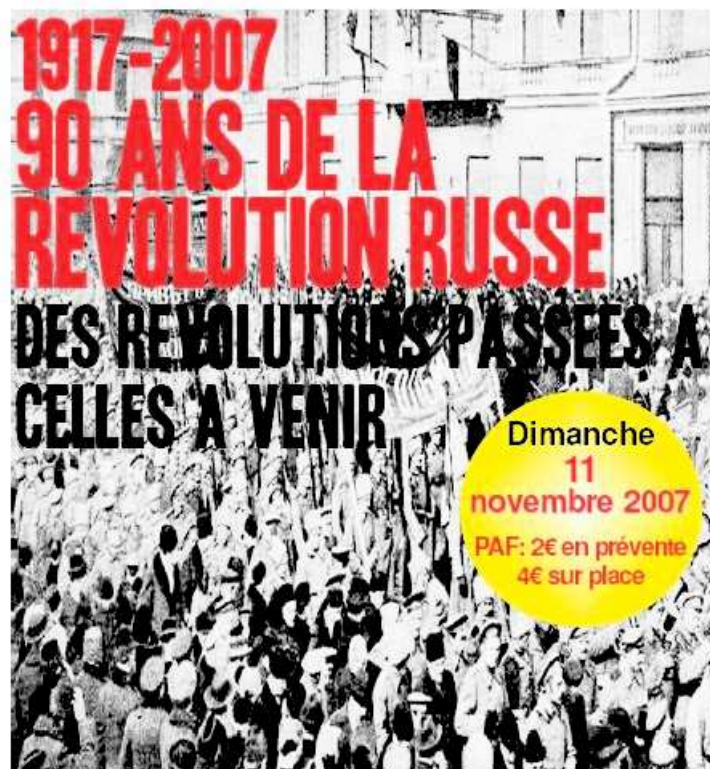
Les travailleurs de la planète produisent 120% des besoins alimentaires mondiaux. Nous pouvons donc répondre aux besoins de l'ensemble de l'humanité. Si nous pouvons arrêter le MEDEF et le gouvernement, nous avons la possibilité d'en finir avec le capitalisme. " Nous n'avons que nos chaînes à perdre et tout un monde à gagner !"

Note :

¹ *Une classe très mobilisée*, Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot directeurs de recherche au CNRS in L'Humanité 10/08/2007.

² *Adieu 1945, Raccrochons notre pays au monde !*, Denis Kessler in Challenges 4/10/2007.

³ Canard Enchaîné du mercredi 10 octobre 2007.



**FORUM-DEBAT A LA LIBRAIRIE
RÉSISTANCES LE 11 NOVEMBRE 2007**

**De 14h30 à 19h, 4 villa Compoint
Métro Guy Môquet ou Brochant (Ligne 13)**

Organisé par l'Association Marque-Page

Contact : forum_90ans1917@yahoo.fr - 06 19 39 52 80

